



## COPROPRIETE : gestion des relèves/factures d'eau

-----  
Par Dame18

Bonjour à tous,

Je fais partie du Conseil Syndical d'une petite copro d'une dizaine de logements. Nous sommes 2 propriétaires au CS et je suis le seul propriétaire-occupant de la résidence.

Nous avons un Syndic pro. La résidence a été créée en 2021.

En prévision de l'AG notre Syndic nous a fait parvenir les comptes. Note très salée d'eau froide des communs (utilisée pour l'arrosage des massifs, entretien ménager, borne incendie). Plus de 8000? d'eau à régler sur le prochain exercice. Il s'agit en fait d'une facture de régularisation...

En effet, depuis la livraison de la résidence il n'y a eu qu'1 seule relève par le fournisseur d'eau (le mois de la mise en route). Depuis, il ne s'est agi que d'index estimés... nous emmenant donc à cette fameuse facture de régularisation.

Nous avons déjà évoqué avec le Syndic ces problèmes de relèves car le fournisseur avait indiqué des difficultés d'accès au compteur. Le Syndic devait "s'en occuper".

Le site du fournisseur d'eau indique que la relève d'index se faire via l'espace client ou via le serveur vocal interactif. Le problème c'est qu'aujourd'hui il dit avoir transmis les relèves par téléphone auprès du fournisseur et donc qu'il n'y a pas de preuves.

Que faire ?

Est-ce que le Syndic a fait preuve de négligence ?

Est-ce une erreur du fournisseur d'eau ? (défaut de relève)

J'attends encore le détail des factures que le Syndic ne m'a toujours pas envoyées...

Et, j'ai suggéré au Syndic de prendre conseil auprès du Médiateur de l'eau afin de savoir si nous avons un recours en cas d'absence de relève par le fournisseur...

Si le fournisseur d'eau indique que les difficulté d'accès au compteur l'ont empêchées d'avoir des relevés au réel et qu'en plus ils n'ont reçu aucun index écrit que faire ?

Est-ce que le syndic n'était pas censé réagir dès la première année de facturation sans relève ?!

Grand merci pour votre éclairage et votre aide précieuse,

Bien cordialement,

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour

Le CS assiste et contrôle le syndic.

Il est temps qu'il se saisisse de ce sujet et vérifie si le compteur est accessible ou pas, si les index estimés correspondent ou pas à la réalité et si les factures sont cohérentes

Ensuite il pourra étudier les solutions pour économiser l'eau.